

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Direction Générale des Services – N° 11.07.2023.106

**Objet : NPNRU - Avenant n°4 au mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation confié à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre du NPNRU- Signature – Autorisation**

**Date de la convocation : 08 novembre 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 25**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, M. David BEAUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

**POUVOIRS :**

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.  
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.  
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.  
Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

**ABSENTS :**

Monsieur Ibrahim DEM.  
Madame Clélia DEM.

**SECRETARE DE SEANCE: Madame Evelyne LERICHE**

**RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 mai 2023 validant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

NPNRU - Avenant n.4 au mandat de maitrise d'ouvrage d'études et de réalisation confié à Rouen Normandie  
Aménagement dans le cadre du NPNRU- Signature - Autorisation

**Date de transmission de l'acte :** 20/11/2023

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 20/11/2023

**Numéro de l'acte :** 11-07-2023-106 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20231116-11-07-2023-106-DE

**Date de décision :** 16/11/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

- La délibération de la ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU à Rouen Normandie Aménagement.
- La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU notifiée à Rouen Normandie Aménagement le 11 février 2020.
- La délibération de la Ville de Cléon du 18 juin 2020 validant l'avenant n°1 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 1er juillet 2020.
- La délibération de la Ville de Cléon du 16 décembre 2021 validant l'avenant n°2 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 15 février 2022.
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 novembre 2022 validant l'avenant n°3 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 14 décembre 2022.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 7 novembre 2023.

**CONSIDERANT :**

- Que la définition des besoins du programme de requalification de l'ancienne Ecole Prévert en Centre de loisirs a permis d'affiner les dépenses de travaux en électricité en phase ESQ, non prévus initialement au programme de l'opération.
- Que s'agissant du Pôle Equipements, constitué du Groupe Scolaire, du Pôle Petite Enfance et du Centre Socio-Educatif, le coût réel des travaux est issu du résultat de l'appel d'offres validé par la CAO du 06 novembre 2023 et dont la décision a été notifiée par le Conseil Municipal du 16 novembre 2023 de la ville de Cléon.
- Que compte tenu des enjeux opérationnels qui en découlent, le mandant a exprimé le souhait de
  - o Compléter le programme d'électricité de requalification de l'école Prévert en centre de loisirs.
  - o Ajuster la durée des opérations des équipements (Pôle équipements et Centre de loisirs) en fonction du planning de réalisation des travaux et des capacités financières de la ville.
  - o Modifier la ventilation de la rémunération de l'aménageur sur les phases signature des DGD et versement du quitus.
- Que ces modifications de programme conduisent à revoir les modalités de la convention de mandat en intégrant les objets suivants, objet du présent avenant :
  - o Homogénéisation de la durée de réalisation des travaux des équipements (72 mois y compris parfait achèvement).
  - o Augmentation de l'enveloppe des tiers / dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la Ville de Cléon.
  - o Ajustement de la rémunération du Mandataire en fonction du nouveau programme de l'opération.

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose que le bilan actualisé au 30/09/2023 joint en annexe au présent avenant s'établit comme suit :

	HT	TTC	Evolution
Dépenses des tiers	22 459 977	26 916 849	3 502 290
Rémunération aménageur	1 264 281	1 877 138	195 238
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 724 258</b>	<b>28 793 987</b>	<b>3 697 528</b>

Les modifications de programmes nécessaires à la réalisation de l'opération et le résultat de l'appel d'offres travaux modifie l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le mandataire, précisée à l'article 5 du mandat au montant suivant :

Total HT : 22 459 977 € HT  
 Total TTC : 26 916 849 € TTC  
 soit une évolution de 3 502 290 € TTC

Cette évolution se répartit tel que suit sur les opérations suivantes :

Nom opération		Bilan approuvé €TTC	Nouveau bilan (Av4) €TTC	Ecart	Justificatifs écarts €/TTC	
P O L E D E V E L O P P E M E N T S	5015	Groupe Scolaire	8 737 466 €	11 177 576 €	2 440 110 €	Travaux : + 2 287K€ > Actualisation appel offres travaux(1 857K€) + assurances (DO; CNR ...) + centrale photovoltaïque (300K€) Honos MOE : + 51K€ > Actualisation sur base estimatif travaux Frais aménageur : + 93K€ sur base évolution du coût opérationnel (actualisation des révisions incluse)
	5016	Pôle Petite Enfance	2 017 302 €	2 550 121 €	532 819 €	Travaux : + 506K€ > Actualisation appel offres travaux Honos MOE : + 8,7K€ > Actualisation sur base estimatif travaux Frais aménageur : + 19,8K€ sur base évolution du coût opérationnel (actualisation des révisions incluse)
	5017	Pôle Socio éducatif	1 664 887 €	2 195 540 €	530 653 €	Travaux : + 497K€ > Actualisation suite appel offres travaux Honos MOE : + 10K€ > Actualisation sur base estimatif travaux Frais aménageur : + 20K€ sur base évolution du coût opérationnel (actualisation des révisions incluse)
	5018	Prévert en centre de loisirs	1 395 510 €	1 559 452 €	163 942 €	Travaux : + 150K€ > Actualisation estimatif travaux phase ESQ (évolution des coûts électricité + autres frais (remplacement arbres, mobiliers...)) Honos MOE : + 6,7K€ > Actualisation sur base estimatif travaux Frais aménageur : +0,6K€ sur base évolution du coût opérationnel (actualisation des révisions incluse)
	5019	Gnal & espaces publics	11 281 294 €	11 311 297 €	30 004 €	Frais aménageur : Actualisation des révisions
<b>Total</b>		<b>25 096 459 €</b>	<b>28 793 987 €</b>	<b>3 697 528 €</b>		

La rémunération du mandataire est établie contractuellement sur la base d'un taux de 4% appliqué au total des dépenses opérationnelles HT. Elle est en conséquence augmentée de 109 714 € HT hors révisions, portant le montant total de la rémunération à 1 482 880€ HT soit 1 779 456€ TTC hors révisions.

La rémunération forfaitaire déterminée à l'article 12.1 de la convention de mandat est modifiée pour tenir compte :

- De l'allongement des délais de réalisation de l'opération sur la rémunération versée trimestriellement sur toute la durée de l'opération (40% de la rémunération)
- De la réalité du volume de travail nécessaire aux étapes de notification des DGD et de quitus de l'opération.

La ventilation de la rémunération sur ces postes se trouve modifiée tel que suit :

- Notification du dernier DGD : 15% (10% initialement prévu).
- Au quitus 5% (10% initialement prévu).

Pour tenir compte des modifications de programme et du planning général du NPNRU, la durée de réalisation de l'opération précisée à l'article 4 du mandat est réévaluée à 78 mois (y compris période de parfait achèvement) à compter du 01 Juillet 2020 (date de notification de l'avenant n°1 mandat), soit jusqu'au 31/12/2026 pour les opérations 5015 / Groupe Scolaire, 5016 / Pôle Petite Enfance, 5017/ Centre socio éducatifs, 5018 / Prévert.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'avenant n°4 au mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation confié à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre du NPNRU.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura déléguée, à signer l'avenant n°4 et tout document relatif à cet avenant.

Pour copie conforme,

Cléon, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 20/11/2023

Transmis en Préfecture le : 20/11/2023